

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le cinq février, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PLANCHE, Maire.

Présents : Mesdames DELPECH, DELPY, SMITH, TOCAVEN.

Messieurs ARNAUDET, BACHELARD, LACHAIZE, PLANCHE.

Excusés : Madame RODRIGUEZ. Monsieur PECHMEZAC.

Monsieur Bernard BACHELARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2025 qui est adopté à l'unanimité

Point d'avancement de la maquette du nouveau site:

Tous les membres de la Commission Communication / Presse ont reçu le mail de Monsieur PECHMEZAC faisant un point sur l'avancée de la mise en place du nouveau site de la Commune.

Monsieur LACHAIZE donne aux autres élus une explication : la charte graphique est plus moderne, Monsieur PECHMEZAC va enlever les articles les plus vieux et ajouter de nouveaux sujets.

Madame SMITH a fait des commentaires sur les couleurs qui étaient trop criardes.

Lors de la réunion de mars, Monsieur PECHMEZAC dévoilera le nouveau site. Monsieur LACHAIZE ajoute qu'il faudrait prévoir de projeter la présentation sur écran.

Acquisition de la parcelle pour le PEI de Nieudegat :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré pour l'achat par acte en la forme administrative de la parcelle à Nieudegat pour l'installation d'un PEI mais le Centre des Impôts n'a jamais transmis, malgré une 1ère demande en avril 2024, les documents nécessaires à la rédaction de l'acte. Il propose donc de faire appel à un Notaire pour concrétiser cet achat, d'autant plus que le PEI est déjà installé.

Le Conseil Municipal rapporte la délibération pour la transaction en la forme administrative et autorise Monsieur le Maire à contacter un Notaire.

Conventionnement mutuelle santé avec le CDG 24 :

Tout comme pour la protection sociale prévoyance, le CDG 24 propose que les Communes adhèrent à la convention de participation mutuelle santé.

Préparation de la réunion publique pour la RCSC :

Ce point de l'ordre du jour est abandonné car Madame RODRIGUEZ, rapporteur, est absente.

Travaux à réaliser Chemin de la Mouillère :

Monsieur le Maire et Monsieur LACHAIZE expliquent à l'Assemblée que Chemin des Mouillères, une grande quantité d'eau ressort et stagne sur la route, entraînant en hiver une plaque de verglas et une détérioration de la voie.

Sur les Conseils techniques de Monsieur Jean-Baptiste FRAYSSE, Responsable des Services Techniques de la CCPF, à partir de la 1^{ère} maison il faut réaliser une tranchée tapissée de calcaire pour drainer l'eau, buser devant l'entrée de la maison et évacuer l'eau en contrebas. En bordure de cette route se trouve un gros peuplier, pour ne pas couper les racines et donc le fragiliser, il est nécessaire après autorisation du propriétaire, de dévier la tranchée sur sa parcelle et réaliser une traversée de route pour dévier l'eau dans le fond voisin. Actuellement la Mairie est en attente de l'accord des propriétaires pour demander des devis conformes aux travaux à réaliser.

Chemins des Randonneurs : les devis ont été demandés

Sur la plateforme, sous le parking de l'école, projet de réaliser un parking et une aire de pique-nique.

Compte-rendu de la réunion Commission verger Projets :

Monsieur BACHELARD, rapporteur de la réunion de la Commission verger du 25 janvier.

La réunion a débuté avec une visite sur site pour effectuer un état des lieux du verger et envisager les aménagements à réaliser.

Il est prévu 3 journées d'entretien : ● 8 février : évacuation des déchets de la décharge sauvage à l'entrée du verger. Cette journée est reportée car samedi 8 février l'Amicale Laïque organise la randonnée mensuelle.

● Les 22 février et 1^{er} mars : Préparation des arbres. Le 22 février débute la journée par les travaux d'évacuation.

Un flyer, préparée par Madame DELPECH, membre de la Commission, va être distribué, publié sur PanneauPocket et transmis aux enfants de l'Ecole Envie.

Les projets pour 2025 : ● Aménagement de l'entrée du sentier côté école pour créer un parking et une aire de pique-nique.

- Revoir la signalétique. Monsieur LACHAIZE annonce qu'il l'a déjà changée.

Les manifestations festives : 2 évènements : ● la Fête du verger avec les enfants des écoles, fin mai/début juin. Madame DELPECH précise que l'école de Sainte-Nathalène ne participera pas cette année car les enfants sont plus jeunes, l'organisation est donc plus lourde pour préparer une sortie, notamment le transport. Ils participeront une année sur deux.

- A l'automne, une fête dédiée à la population du village avec pour thématique, la pomme.

Monsieur ARNAUDET fait remarquer que dans la gazette de la CCPF, il n'est pas fait état du verger de Simeyrols, alors que les vergers des autres communes sont cités.

Monsieur LACHAIZE expose que l'aménagement du sentier dans le verger est nécessaire, car dans le cadre de la Ronde des Villages, le nouveau trajet, entériné par la Commune de Prats-de-Carlux, passera par le verger.

Monsieur le Maire évoque l'entretien du bois derrière le verger. Monsieur LACHAIZE propose de tailler et planter des arbres à pousse rapide comme le tilleul et l'acacias.

Demande de subvention de la FNACA Carlux – Cérémonie commémorative 2026 à Simeyrols :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la FNACA du canton de Carlux, demandant une subvention de fonctionnement 2025.

Lecture de la proposition de délibération pour déterminer le montant de la subvention.

Monsieur le Maire ajoute qu'en 2026, la cérémonie de commémoration se tiendra à Simeyrols. La Commune aura à charge d'organiser le vin d'honneur offert à l'issue de la cérémonie.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/03 – Achat de parcelles à Nieudegat pour l'implantation d'un Point d'Eau Incendie (PEI).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de SIMEYROLS avait par délibération n° 2024/03 en date du 2 février 2024 adopté l'opération « installation de PEI » ;

Il rappelle également que par délibération n° 2024/15 en date du 31 mai 2024, l'achat des parcelles nécessaires à l'implantation d'un PEI à Nieudegat, avait été prescrit selon les modalités d'un acte en la forme administrative.

Or depuis, malgré la transmission de demande de documents au Service de la Publicité Foncière par courrier postal le 23 avril 2024 puis le 27 septembre 2024 par internet, comme il nous l'avait été recommandé par le Service des Impôts de Périgueux, qui a accusé réception, nous n'avons jamais été destinataire des documents nécessaires à la rédaction de l'acte en la forme administrative.

Cependant le PEI à Nieudegat est installé depuis le début de l'année, Monsieur le Maire propose que l'acte de vente soit passé devant Notaire et demande de rapporter la délibération n° 2024/15.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de rapporter la délibération n° 2024/15

Décide l'achat des parcelles section B n° 1349 ; 1360, d'une superficie totale de 150 m² au prix principal de 300 €

Charge Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Maître HERVOUET, Notaire à CALVIAC en PERIGORD ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

N° 2025/04 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à la FNACA Carlux exercice 2025.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la FNACA de Carlux demandant une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention et de déterminer le montant de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'allouer la subvention suivante :

Domaine Animation – Association.

- FNACA Carlux : 100 €

Dit que la somme totale sera prélevée sur le compte 65748 du Budget communal 2025.

QUESTIONS DIVERSES

✓ L'Association Ville à Joie organise dans les villages des manifestations et événements pour ramener de la vie au sein des petites communes rurales. En fin d'après-midi elle convie des services publics, de santé et des intervenants en numérique, par exemple, qui viennent à la rencontre des villageois et en début de soirée la manifestation s'achève avec l'organisation d'activités ludiques, quizz, blind test, karaoké.

L'Association demande qu'une association locale tienne une buvette et propose une petite restauration. Monsieur le Maire propose de demander à Ecole et Cie, car l'Amicale Laïque de Simeyrols sera en plein changement de bureau.

Madame DELPECH demande directement à Ecole et Cie qui accepte de tenir la buvette mais qui réserve sa réponse pour la petite restauration. Si aucune association ne peut gérer la restauration, Ville à Joie l'organise en invitant un Food truck.

La manifestation se tiendra le samedi 22 mars dans la cour d'école.

✓ Monsieur LACHAIZE explique qu'il se rendra à la réunion, vendredi 7 février à Salignac, Natura 2000. Il fera une présentation lors de la prochaine réunion. Tout le nord de la Commune est concerné par la zone Natura 2000 coteaux calcaires de Borrèze. Toute la zone Natura 2000 est entretenue par le pastoralisme, l'AFPL (Association Foncière pour le Pastoralisme Libre) a conventionné avec des éleveurs pour ce mode d'entretien.

✓ Monsieur le Maire rappelle que l'on a transmis à tous les Conseillers et communiqué via PanneauPocket, les dates de réunions publiques organisées par le SICTOM Périgord Noir, sur le devenir des déchets sur le territoire.

Lors de la dernière réunion SICTOM, alors que le moratoire touche à sa fin, il semblerait que les négociations entre le SICTOM et le SMD3 débutent juste maintenant.

Monsieur BACHELARD dit que la ressourcerie de Sarlat déménagerait pour se rapprocher du SICTOM.

La séance est levée à 19 heures 29.

Le Maire
PLANCHE Jean-Pierre



Le Secrétaire de séance
BACHELARD Bernard

